



LP Activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)



Composante
UFR DE DROIT



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La profession de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs requiert désormais l'obtention d'une Licence délivrée par les Universités (Décret n°2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs). Cette profession éprouve d'importants besoins de recrutement sur tout le territoire national.

Objectifs

Acquérir des connaissances spécialisées en matière de protection des majeurs

La formation permet d'acquérir les savoirs théoriques indispensables à l'exercice de la profession de MJPM (quelque soit le mode d'exercice futur) en abordant tous les domaines concernés (médical, médico-social, juridique, budgétaire, administratif...).

Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Le rythme de l'alternance et le nombre de modules organisés sous la forme de mises en situation ou d'études de cas garantissent l'acquisition de compétences immédiatement mobilisables dans le cadre du projet professionnel de l'étudiant.

Savoir-faire et compétences

- * Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations
- * Adapter l'accompagnement à la personne protégée
- * Agir en tant que professionnel de la protection juridique
- * Approfondir ses savoirs professionnels

Les + de la formation

* L'alternance :

La formation repose sur une alternance de périodes à l'Université dédiée à l'acquisition des savoirs transversaux et de périodes en structure d'accueil (notamment association tutélaire, établissement hospitalier...).

Possibilité d'alternance via le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

* Professionnalisation :

Les méthodes pédagogiques et l'intervention de nombreux professionnels du secteur témoignent de l'ambition très professionnalisante de la formation.

L'obtention du diplôme de LPro MJPM est une condition sine qua non de l'exercice de la profession de MJPM

Organisation



Aménagements particuliers

Accessibilité :

Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés.

<https://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/etudes-et-handicap>

Ouvert en alternance

1 semaine sur 2 en formation jusqu'en juin

Ensuite en entreprise jusqu'en septembre

Calendrier alterné : une semaine à l'université, une semaine en entreprise jusqu'à la fin du mois de mai. Ensuite, temps plein en entreprise jusqu'à la fin du mois d'août.

Admission

Conditions d'admission

- * Avoir validé 120 ECTS dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales
- * Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales.
- * Avoir validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).
- * Être titulaires des BTS et DUT des filières sociales et gestion – administration - droit – finance.

FORMATION CONTINUE

La licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi. Se rapprocher du service de la formation continue pour connaître les tarifs et conditions de prise en charge de la formation en fonction de votre situation.

Contact : Tél. 03 27 94 50 54 - fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer la Licence Professionnelle via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour la valider via la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59 - fcu-pac@univ-artois.fr

Modalités d'inscription

Pour candidater en licence professionnelle, vous devez être titulaire d'un diplôme national sanctionnant 2 années d'études supérieures (licence 2, DUT, BUT2, BTS, BTSA, DEUST) dans un domaine de formation compatible ou d'une validation des études.

Le recrutement en licence professionnelle est sélectif.

Candidature : Vous devez constituer un dossier de candidature en ligne via [eCandidat](#).

Alternance : l'accès à la licence professionnelle en alternance n'est définitivement acquis que lorsque vous atteste de la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation. Il vous est conseillé de débiter votre recherche de structure d'accueil dès le mois de mars.

Droits de scolarité

Le taux des droits d'inscription dépend du cursus, du niveau d'études, de votre situation et de votre nationalité.

Plus d'informations : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/droits-d-inscription-1489>



Et après

Insertion professionnelle


- * Mandataire judiciaire à la protection des majeurs : au sein d'une association tutélaire, dans un établissement hospitalier.
- * Mandataire judiciaire à la protection des majeurs indépendant, subordonné à l'obtention d'un agrément postérieurement au diplôme de L3 Pro MJPM.

Infos pratiques

Autres contacts

- * Responsable pédagogique : Fanny Vasseur-Lambry [✉](mailto:fanny.vasseur@univ-artois.fr)
fanny.vasseur@univ-artois.fr
- * Gestionnaire administrative : Laëtitia LiSi - [✉](mailto:laetitia.lisi@univ-artois.fr)
laetitia.lisi@univ-artois.fr
- * Gestion de l'alternance et de la reprise d'études : Sylvie Denonelle - [✉](mailto:sylvie.denonelle@univ-artois.fr) sylvie.denonelle@univ-artois.fr / Aurore Caron - aurore.poullain@univ-artois.fr

Campus

 Campus de Douai

Référentiel RNCP : 30035



Programme

Organisation

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<ul style="list-style-type: none"> * UE 1 : Les régimes de protection juridique * UE 2 : Vie familiale de la personne protégée * UE 3 : Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives * UE 4 : Accompagnement social et médico-social et son approche institutionnelle * UE 5 : Réagir aux situations en fonction des vulnérabilités de la personne protégée * UE 6 : Gestion patrimoniale, budgétaire et administrative * UE 7 : Ethique et déontologie * UE 8 : Projet tutoré * UE 9 : Mises en situation professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> * UE 1 : Droits et responsabilités de la personne protégée * UE 2 : Limites d'intervention du MJPM * UE 3 : Vie professionnelle de la personne protégée * UE 4 : Positionnement du MJPM : pratique et formalisation * UE 5 : Méthodes et techniques de communication * UE 6 : Gestion patrimoniale, budgétaire et fiscale * UE 7 : Modes d'exercice et responsabilités du MJPM * UE 8 : Rapport d'alternance/stage écrit * UE 9 : Rapport d'alternance/stage oral * UE 10 : Outils numériques – certification PIX